

infoceane.com
LE HAVRE sur internet

Connaissez-vous le **Mont Bla**

Infocéane et son réseau de partenaires vous souhaitent la bienvenue sur le portail havrais d'informations et d'anim



Gaumont
MONTIVILLIERS



fil-f@X



(justice)

Mercredi 28 novembre 2007

► **Cour d'appel de Rouen**

► La Cour d'appel de Rouen a confirmé mardi l'astreinte prononcée par le juge d'exécution du TGI du Havre qui avait condamné en mai 2006 le syndicat CGT du port autonome du Havre à payer une astreinte de 1.000€ par jour de retard pour non remise de documents sollicités.

Le contentieux oppose depuis 2005 un collectif de six adhérents de la CGT du port du Havre qui réclame des éclaircissements sur les comptes et l'utilisation des cotisations des syndiqués. Après avoir réclamé les documents comptables pour les exercices de 2002 à 2004, l'un des contestataires avait alors saisi le syndicat en référé devant le TGI du Havre. En juillet 2005, avant de faire appel, la CGT avait été condamnée à remettre ces documents, sous astreinte. Le syndicat avait prétendu ne pas pouvoir remettre tous les documents demandés qui selon lui n'existaient pas. La pièce litigieuse mettait en évidence, selon le collectif, un trou de 60.000€. Lequel s'élèverait en réalité à environ 120.000€ selon la justice qui depuis a mis en examen les deux dirigeants du syndicat pour « détournement de fonds ».

(((retour à la Une)))

AVERTISSEMENT © Toutes les informations contenues dans cette dépêche sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'ANI. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'ANI